



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 433-25 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT SECONDAIRES ET TERTIAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC-SERGENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 303

Le projet de règlement vise à régir l'entretien des systèmes de traitement secondaires et tertiaires des résidences isolées, de même qu'établir les modalités de prise en charge, par la Ville, de l'entretien desdits systèmes sur son territoire.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 17 novembre, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

#### Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 19 novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour de novembre 2025.

Vincent Rolland, directeur général et greffier